|  |
| --- |
|  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |
| ***Lettre d'information n°368 du 22/05/2019*** |
|  | **Sommaire****- 9 mai : réussite de la mobilisation syndicale****- Loi École de la confiance au Sénat (épisode 4) : le Sénat supprime les EPLESF****- Mouvement Ardéchois 1er degré les derniers évènements****- Recrutement des PE****- Revalorisation des enseignants ? Le SE-Unsa exigeant !****- Rendez-vous de carrière : Réception du compte-rendu de l’entretien****- Programme Savoir rouler à vélo : un enjeu, un dispositif…quels acteurs et moyens ?****- Adhérer au SE-Unsa. C'est possible dès maintenant pour 2019/2020 !** |
| **9 mai : réussite de la mobilisation syndicale** |
| **Des dizai­nes de mil­liers d’agents publics ont répondu à l’appel à la grève et ont défilé dans toute la France, dans l’unité. Les cor­tè­ges ont été paci­fi­ques et orga­ni­sés. L’UNSA note plus de 20 000 mani­fes­tants à Paris. Tous ont pu mar­cher sans vio­lence contre le projet que porte le gou­ver­ne­ment.**C’est main­te­nant à ce der­nier de saisir la perche du dia­lo­gue social, avant le vote de la loi Fonction Publique. Il se doit d’enten­dre les orga­ni­sa­tions syn­di­ca­les qui repré­sen­tent les agents publics. **L’UNSA demande l’ouver­ture de négo­cia­tions. L’UNSA réu­nira ses ins­tan­ces dès la semaine pro­chaine pour déci­der la suite à donner à cette jour­née de mobi­li­sa­tion.****Bagnolet le 9 mai 2019 : Luc Farré, Secrétaire géné­ral de l’UNSA Fonction Publique**https://www.unsa-fp.org/local/cache-vignettes/L672xH293/defile01a-ed76b.jpg?1557573799Manifestation pari­sienne du 9 mai 2019 |
| **Loi École de la confiance au Sénat (épisode 4) : le Sénat supprime les EPLESF** |
| **Les débats au Sénat sur le projet de loi pour une École de la confiance ont notamment porté vendredi matin 17 mai sur la suppression de l’article créant les EPLESF. Le Sénat confirme cette suppression. Il a également examiné un article sur les directeurs d’école.****EPLESF :** L’article présent dans le projet de loi sorti de l’Assemblée nationale en février avait été supprimé lors de la commission sénatoriale du 30 avril. Depuis, deux amendements proposant une nouvelle rédaction de l’article sur les EPLESF avaient été déposés par deux sénateurs, ce qui explique leur examen aujourd’hui par le Sénat. Le Sénat a donc suivi l’avis de la commission en ne souhaitant pas intégrer un article permettant de créer des EPLESF.Le ministre lui-même a constaté les « malentendus » et en a tiré la conclusion qu’il n’était pas souhaitable de passer en force. Il a demandé aux sénateurs de laisser le temps au projet de murir dans l’opinion.Les interpellations par le SE-Unsa des sénateurs au plan national comme local, réalisées avec les enseignants ou encore les collectivités depuis le début de l’année auront convaincu les sénateurs. Ainsi, le projet de loi sortira du Sénat sans les EPLESF et le ministre devrait peser sur l’Assemblée nationale pour qu’il ne revienne pas dans une prochaine étape législative.**Directeurs d’école :**Un autre article issu des travaux de la commission sénatoriale place les professeurs des écoles sous l’autorité des directeurs qui participeraient à leur évaluation. Cet article a, lui été maintenu en l’état par le Sénat malgré un avis défavorable du ministre. Cet avis défavorable donne à penser que cette rédaction disparaitra lors de la prochaine étape législative. Le SE-Unsa demande d’ores et déjà la suppression de cet article. Il continuera à porter ses propositions pour la direction et le fonctionnement de l’école dans le cadre de **l’**[**agenda social**](http://enseignants.se-unsa.org/Agenda-social-direction-et-fonctionnement-de-l-ecole-au-programme). [**Lire la suite sur le décryptage des autres journées d'étude du projet au Sénat**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2200) |
| **Mouvement Ardéchois 1er degré les derniers évènements** |
| **C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Image1.jpgLes commissions de barèmes se sont tenues le 6 et 16 mai derniers. Le SE-Unsa à la suite de ces commissions a informés par sms, appels téléphoniques et mails les collègues en contact avec nous de l'étude de leurs barèmes.****A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'administration ardéchoise, avec 24h de retard, envoie les accusés réception des voeux barémés à vérifier par les participants. Ces accusés réception étaient prêts pour l'envoi prévu initialement entre lundi 20 et mardi 21 mai. Ce sont visiblement encore les atermoiements de la mécanique ministérielle qui ont provoqué ce nouveau retard.****Nous avons donc jusqu'à demain soir jeudi 23 mai pour vérifier les vœux barémés. Vérifiez les bien et signalez nous vos questions si nécessaires. Ils étaient souvent jusqu'à présent sur 2 pages, lisez bien l'ensemble du document.****Si vous faites part de remarques ou demandes à l'administration (ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr), par mail au moyen de votre adresse mail professionnelle en @ac-grenoble.fr, pensez bien à nous mettre en copie pour le bon suivi de votre dossier.*** **la CAPD décalée au mercredi 29 mai au matin est pour le moment maintenue !**

**F:\Données Professionnelles Syndicales\2018-2019\Com' 2.0\Mouvement\mon_mouvement_je_m_en_occupe_info.jpgNous espérons que de nouveaux décalages ne se produiront pas.****Nous vous informerons de la suite des évènements.** **Pour toute question, joignez les militants du SE-Unsa :****07@se-unsa.org** **/ 06.17.63.66.44** |
| **Recrutement des PE** |
| http://pe.se-unsa.org/local/cache-vignettes/L264xH130/recrutement_37b2-bc222.jpg?1557493735**Annonces Macron : recruter des PE, c’est urgent****Les annonces du président de la République concernant la limitation à 24 élèves en grande section, CP et CE1 et l’extension à la grande section du dédoublement en éducation prioritaire d’ici la fin du quinquennat nécessitent des garanties de moyens immédiates.** Le SE-Unsa demande l’annonce d’un plan pluriannuel de recrutements par concours de professeurs des écoles avec la constitution et le recours à des listes complémentaires dans les académies dès la session 2019 du CRPE.**Vous aussi, signez avec le SE-Unsa cette demande au ministre !**[**Signez ici**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2195) |
| **Revalorisation des enseignants ? Le SE-Unsa exigeant !** |
| **La récente annonce de revalorisation des enseignants d’Emmanuel Macron, liée à la réforme des retraites a provoqué un regain d’espoir dans la profession. Les attentes sont très fortes dans les salles des profs, alors que ce sont plusieurs centaines d’euros de retard qui ont été pris en trente ans.****Le SE-Unsa, avec l’Unsa-Éducation**, a profité du dernier Comité technique ministériel de l’Éducation nationale, pour affirmer sa méfiance, demander des garanties et porter ses exigences.La réforme des retraites nouvelle formule dessine un avenir pénalisant pour les enseignants, en comparaison au système actuel. Les évolutions salariales sont donc urgentes, de façon à pallier les différentiels qui pourraient apparaitre.Si revalorisation il y a, elle ne peut qu’être d’ampleur, à la hauteur des attentes. Ce n’est pas à coup de lettres adressées aux enseignants que notre ministre montrera la reconnaissance qu’il a de leur travail. Si, comme il l’affirme « **l’École est le premier pilier de l’avenir de notre pays** », les signaux à envoyer aux enseignants doivent être significatifs et ne pas se cantonner à des tergiversations d’ordre politique, nourries par des idéaux pédagogiques.**Les enseignants ont droit à une rémunération à la hauteur de la technicité et de l’ingénierie exigées par leur métier. Le SE-Unsa est mobilisé pour que le ministère réouvre le chantier et exige un calendrier.** |
| **Rendez-vous de carrière : Réception du compte-rendu de l’entretien** |
| **La campagne des rendez-vous de carrière se termine avec cette année scolaire 2018/2019. Certains collègues reçoivent dès à présent la notification du compte-rendu de ce rendez-vous de carrière.** **SIAE, l'interface entre les personnels et les évaluateurs :**  Le SE-Unsa recommande aux collègues concernés de consulter SIAE (Système d’information et d’aide à l’évaluation) dans leur espace I-Prof pour prendre connaissance de ce document. Il est rappelé que **chacun bénéficie d’un délai de 3 semaines** à partir de la réception du compte-rendu pour notifier par écrit des remarques éventuelles. **L'avis du SE-Unsa :**  Pour rester acteur de son évaluation, le SE-Unsa invite à utiliser cet espace pour l'expression d'éventuelles remarques. L’appréciation finale sera notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire 2019. Cette notification sera le point de départ d’éventuelles voies de recours. Le SE-Unsa est là pour vous accompagner dans ces démarches et répondre à vos interrogations. N’hésite pas à nous contacter. [**Suis-je éligible à un rendez-vous de carrière**](http://enseignants.se-unsa.org/Suis-je-eligible-a-un-rendez-vous-de-carriere-en-2018-2019)**?**[**"Mon évaluation, nouvelle formule", la publication du SE-Unsa**](http://enseignants.se-unsa.org/Mon-evaluation-nouvelle-formule-la-publication-du-SE-Unsa)**.** |
| **Programme Savoir rouler à vélo : un enjeu, un dispositif…quels acteurs et moyens ?** |
| **Dans la foulée et le même état d’esprit que le récent plan Aisance aquatique, vient d’être lancé le programme Savoir rouler à vélo pour les élèves de 6 à 11 ans.** **Cette annonce du ministre de l’Education nationale fait suite à l’adoption par le Comité Interministériel à la Sécurité Routière le 9 janvier dernier d’une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ».**Elle entre ainsi dans le cadre du Plan vélo lancé en septembre 2018 par le gouvernement et porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire et celui des transports, deux des axes majeurs du plan étant l’amélioration de la sécurité routière et le développement d’une culture vélo.   **L’enjeu affiché :**  L’enjeu affiché de l’opération Savoir rouler à vélo est de permettre aux enfants âgés de 6 à 11 ans de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l’entrée au collège.[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2198) |
| **Adhérer au SE-Unsa ! C'est possible dès maintenant pour 2019/2020** |
| **Offre 1ère adhésion : les avantages maintenant, le paiement plus tard !****Adhérez dès aujourd’hui au SE-Unsa pour l’année scolaire 2019-2020 et profitez dès à présent de nos services, de nos conseils, de notre communication électronique et de nos publications à votre domicile. Votre premier prélèvement interviendra seulement au mois d’octobre.** **Vous pouvez adhérer au SE-Unsa en réglant votre cotisation :*** Par prélèvement automatique et fractionné sans frais (10 prélèvements dans l’année d'octobre 2019 à juillet 2020)
* Par paiement sécurisé CB sur notre site national.

[**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.[**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.** *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).**Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous* ***Respectez l’environnement*** ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**13, rue François ValletonBP 2021407206 AUBENAS CedexTel : 04.75 35 58 83Mail : **07@se-unsa.org****Site internet :**[**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |   |